



## Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 - Le Code de la Route,
- 3 - L'arrêté permanent du 27 juin 2023 instaurant des itinéraires cyclables dans diverses voies de la Ville de Dijon,

### CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors des opérations de déneigement que doit assurer Madame Laëtitia GUERE – 53 rue Condorcet – 21000 DIJON, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation, **RUE CONDORCET, les 25 et 26 août 2024.**

### ARRETONS

#### ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT CIRCULATION INTERDITE

*Du 25 août 2024, 12 h 00, au 26 août 2024, 11h 00*

#### RUE CONDORCET

La circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable, au droit des numéros **53 et 55**.  
La circulation sera alternée par panneau B15 et C18.  
Les cycles circulant en direction de la rue Claude Cazotte devront céder le passage aux autres véhicules.  
La circulation sera rendue libre chaque soir.  
La vitesse sera limitée à 30 km/h.  
Un passage d'1,00 mètre sera conservé sur le trottoir pour les piétons.

La signalisation correspondante sera fournie mise en place et entretenue par les soins de Madame Laëtitia GUERE, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Madame Laëtitia GUERE sera tenue d'assurer aux riverains visés par cet arrêté le ramassage quotidien de leurs ordures ménagères en mettant en œuvre tous moyens utiles.

ARTICLE 4 - Madame Laëtitia GUERE sera tenue d'assurer aux riverains ainsi qu'aux services de sécurité et de secours un libre accès.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
  - . Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
  - . Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale,
  - . Madame Laëtitia GUERE,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Publié du ..... au .....

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 19 août 2024

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée  
à la propreté de la ville, aux travaux,  
aux équipements urbains et aux mobilités,



Docteur Dominique MARTIN-GENDRE